



VILLE DE SHANNON

Procès-verbal

Séance extraordinaire

Conseil municipal

Lundi 8 décembre 2025, à 20 h 30

Hôtel de Ville

50, rue Saint-Patrick

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

Considérant le *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil* (817-24) et la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal*

La présente séance se tient devant un public, elle est diffusée en direct sur la plateforme Facebook de la Ville et est également enregistrée pour diffusion à l'ensemble de la population dans les jours suivant sa tenue.

En présence de la conseillère et des conseillers, Mme Francine Girard (district no 1), M. Pierre-Luc Huot (district no 2), M. Samuel Brault (district no 3), M. Sébastien Bouchard (district no 4), M. Saül Branco (district no 5) et M. Réjean Côté (district no 6).

Formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse, Sarah Perreault.

En présence de la directrice générale, trésorière et greffière adjointe, Marie-Josée Monderie, la greffière Mélanie Poirier et l'adjoint au greffe, David Paris.

1. Mot de Mme la mairesse

Mme la mairesse, Sarah Perreault, souhaite la bienvenue à tous les élus et les remercie de leur présence.

Mme la mairesse constate, par ailleurs, que tous les documents pertinents ont été déposés dans les délais prescrits sur la plateforme numérique prévue à cet effet.

Conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil* (817-24), un projet d'ordre du jour de cette séance a été affiché sur le site Internet de la Ville au plus tard 12 heures avant sa tenue.

2. Avis de convocation

Conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoit que Mme la mairesse peut convoquer une séance extraordinaire du Conseil lorsqu'elle le juge à propos, par ordre verbal ou écrit au greffier de la Ville, celui-ci dresse un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance et fait notifier cet avis à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, suivant l'article 338 LCV ou par un moyen technologique, auquel on y joint un bordereau d'envoi.

Considérant l'article 325 de la LCV qui prévoit qu'aux séances extraordinaires, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

Considérant que la greffière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié par courriel à chaque membre du conseil municipal le 4 décembre 2025, accompagné d'un bordereau d'envoi, tel qu'il appert sur les documents déposés.

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour, conformément à l'article 325 de la LCV.

Documents déposés

3. Ouverture de la séance extraordinaire

À 21 h 21, Mme la mairesse déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

4. Adoption de l'ordre du jour

427-12-25

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Réjean Côté ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. Mot de Mme la mairesse
2. Avis de convocation
3. Ouverture de la séance extraordinaire
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et dépôt - Budget pour l'exercice financier 2026
6. Adoption et dépôt - Programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028
7. Avis de motion - Règlement numéro 829-25 établissant le taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2026
8. Dépôt du projet de règlement numéro 829-25 établissant le taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2026
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

5. Adoption et dépôt - Budget pour l'exercice financier 2026

428-12-25

Mme la mairesse présente le discours sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028.

Considérant les articles 474 et 473.1 de la LCV concernant l'obligation d'adopter le budget et le programme triennal des immobilisations dans les délais prescrits ;

Budget 2026	
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière et tarification	6 702 633,00 \$
Taxes sur une autre base	894 163,00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	2 048 972,00 \$
Services rendus aux organismes municipaux	19 707,00 \$
Autres services rendus	174 500,00 \$
Imposition de droits	720 000,00 \$
Intérêts et pénalités	150 000,00 \$
Autres revenus	-
Transferts	896 709,00 \$
Sous-total des revenus	11 606 684,00 \$
Charges	
Conseil municipal	225 414,00 \$
Administration générale	1 953 750,00 \$
Police	1 013 445,00 \$
Sécurité publique	1 280 719,00 \$
Transport	2 576 723,00 \$
Hygiène du milieu	1 477 154,00 \$
Urbanisme et développement	567 991,00 \$
Développement	-
Loisirs	1 437 003,00 \$
Sous-total des services et charges	10 532 199,00 \$
Intérêts	234 029,00 \$
Sous-total Charges	10 766 228,00 \$
Conciliation à des fins fiscales	840 456,00
Sous-total des services et charges	11 606 684,00 \$
Écart	(0) \$

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2026 ;

De diffuser sur le site internet de la Ville le discours et les tableaux ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

6. Adoption et dépôt - Programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028

429-12-25

Considérant les articles 474 et 473.1 de la LCV concernant l'obligation d'adopter le budget et le programme triennal des immobilisations dans les délais prescrits ;

Programme triennal d'immobilisation				
Infrastructures				
Projet - Description				
Hygiène du milieu	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Rond-point rue King	Surplus	300 000 \$		
Ponceau Wexford - Mountain View	FDR	15 000 \$		
Puits nouvelles normes de sécurité	Gestion de l'eau	15 000 \$	7 500 \$	7 500 \$
Réfection de puisards - puits sec : Coin King / Jacques-Cartier Coin Juneau / Jacques-Cartier Coin Conway / Jacques-Cartier	Carrières - sablières	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Réfection ou remplacement de ponceaux – chemin de Dublin	Subvention - PAVL		80 000 \$	80 000 \$
Transports	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Abris de toile industrielle (2)	Surplus	50 000 \$		
Roy-Rochon (infrastructure)	Base militaire	2 500 000 \$		
Réfection des rues	TECQ	750 000 \$	168 824 \$	
	Carrières - sablières		200 000 \$	
Loisirs et vie communautaire	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Parc de la piste cyclable - Locomotive	Subvention FRCN	200 000 \$		
Parc de la centrale (stabilisation du sol)	Revenus reportés - HQ	1 000 000 \$		
Parc de la centrale (aménagement du parc)	Projet signature MRC	112 500 \$		
	Revenus reportés - HQ	112 500 \$		
Aménagement du site des loisirs - Phase I: Reboissement, Pickleball, Basket,	Emprunt	35 000 \$		
Aménagement du site des loisirs - Phase II: Mise en place jeux enfants, escalade, espace culturel et électricité	Subvention - PAFIRSPA	394 450 \$		
	Emprunt	800 000 \$		
Parcs municipaux - ajout de lumière (patinoire)	Emprunt	15 000 \$		

Aménagement du site des loisirs - Phase III: Section ADO	Subvention - PAFIRSPA Partenaire		1 009 255 \$	
Parc Hodgson	Surplus		150 000 \$	
Aménagement du site des loisirs - Phase IV: Esthétique et utilitaire	Subvention - PAFIRSPA Partenaire			1 009 255 \$
Parc des Draveurs	Subvention			800 000 \$
Urbanisme et aménagement du territoire	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Sentier Hillside	FDR	55 000 \$		
Piste cyclable - Rue de la Station	Subvention - VELOCE	365 816 \$		
Total infrastructure :		6 730 266 \$	1 625 579 \$	1 906 755 \$

Bâtiments				
Projet - Description				
Hygiène du milieu	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Poste 29 ou 25 - Achat d'une pompe	Budget		16 000 \$	16 000 \$
Poste 29 et Poste 25 - Rafraîchissement revêtement extérieur	FDR		40 000 \$	
Transport	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Garage municipal - Conformité de la cour	Budget	15 000 \$		
Regroupement du Garage municipal et de la Caserne incendie	Subvention - PRACIM		4 550 000 \$	
	Emprunt		2 450 000 \$	
Loisirs et vie communautaire	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Rénovation de la terrasse - Chalet des sports	FDR	60 000 \$		
Changement des fenêtres au Chalet des sports (environ 28 fenêtres)	Subvention - HQ	56 000 \$		
Climatisation du Chalet des sports	Subvention - HQ	15 000 \$		
Centre communautaire - murs coupe-feu	Surplus	20 000 \$		
Sécurité publique	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Caserne - porte de garage	Budget	15 000 \$		
Rénovation de la caserne (fenêtre, plomberie, séparateur eau/huile, mise aux normes)	FDR	70 000 \$		
Administration générale	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Rénovation de l'Hôtel de Ville (ventilation, facias de toiture, gouttières, maçonnerie)	TECQ	250 000 \$		
Total bâtiments :		501 000 \$	7 056 000 \$	16 000 \$

Véhicules et équipements				
Projet - Description				
Transports	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Camion de service	FDR			85 000 \$
Pelle hydraulique	FDR	250 000 \$		
Tracteur à trottoir - pelle et souffleuse	Emprunt		120 000 \$	

Tracteur à gazon	Surplus		30 000 \$	
Sécurité publique	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Bunker	Budget	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$
Camion mini unité de secours	FDR		350 000 \$	
Administration générale	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Génératrice HDV	Emprunt	200 000 \$		
Caméra, Système d'alarme - Ensemble des bâtiments	Budget	35 000 \$		
Urbanisme	Plan de financement	Investissement 2026	Investissement 2027	Investissement 2028
Véhicule électrique	FDR			50 000 \$
Total Véhicules et équipements :		506 000 \$	521 000 \$	156 000 \$
Grand total :		7 737 266\$	9 202 579 \$	2 078 755 \$

En conséquence,

Sur proposition de M. Réjean Côté ;

Appuyé par M. Sébastien Bouchard ;

Il est résolu :

D'adopter le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2026-2027-2028 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

7. Avis de motion - Règlement numéro 829-25 établissant le taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2026

Conformément à l'article 356 de la LCV qui stipule que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du Conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte, Mme Sarah Perreault donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 829-25 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2026.

8. Dépôt du projet de règlement numéro 829-25 établissant le taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2026

Considérant qu'un avis de motion est donné séance tenante, soit le 8 décembre 2025.

Conformément à la loi, Mme la mairesse dépose et présente le projet de Règlement 829-25 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2026. Elle mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, elle déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance.

Conformément à l'article 356 de la LCV, le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

Document déposé

9. Période de questions

À 21 h 59, Mme la mairesse, invite les citoyens à poser leurs questions concernant l'adoption et le dépôt du programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028. Aucune question n'est posée.

Conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil* (817-24), la période de questions est d'une durée maximale de quinze (15) minutes et ne porte que sur les matières inscrites à l'ordre du jour.

Toute autre question en lien avec ladite séance peut être soumise par courriel à ville@shannon.ca. Un suivi sera effectué au cours des jours suivant la séance.

10. Levée de la séance

430-12-25

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu de lever la séance extraordinaire à 21 h 59.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

La mairesse,
Sarah Perreault

La greffière,
Mélanie Poirier

¹ [Note au lecteur]

Madame la mairesse ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenue de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de Mme la mairesse. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du (de la) président(e) de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

L'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue la Ville de Shannon.